Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260702-CCAS_2026_2_1-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER - 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TELGRUC SUR MER

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Telgruc-sur-Mer légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie de Telgruc-sur-Mer, sous la présidence de Madame Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Présidente.

Présents : BATHANY Christelle, BOUCHET Nicole, GOURITIN Marie-Laure, HOARAU Christine, LE DOARE Marie-France, LE MENN Bruno, LE MOIGNE Yves, NORVEZ Valérie.

Secrétaire de séance : LE MENN Bruno.

N° 2026-2-1 - INSTALLATION DES MEMBRES ELUS ET NOMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles créant de droit un Centre Communal d'Action Sociale dans toute commune de 1 500 habitants et plus,
Vu les articles R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 avril 2026 approuvant la composition du centre communal d'action sociale fixée comme suit :

- La Maire, Présidente de droit du CCAS,
- 4 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 4 membres nommés par le Maire, dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, parmi les personnes non membres du Conseil Municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune nouvelle.

Au nombre des membres nommés doivent figurer au moins :

- ✓ un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- ✓ un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF,
- ✓ un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- ✓ un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Vu la délibération du conseil municipal du 23 avril 2026 procédant à l'élection des représentants élus issus du conseil municipal, les 4 membres élus au sein du conseil municipal sont :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260702-CCAS_2026_2_1-DE

TELGRUC SUR MER

- Bruno LE MENN, Marie-Laure GOURITIN, Marie-France LE DOARE, Valérie NORVEZ.

Vu la procédure d'affichage en date du 16 avril 2026 au siège de la commune de l'installation du Conseil d'Administration du CCAS invitant les associations à déposer leurs candidatures,
Considérant qu'elles disposaient d'un délai de 15 jours pour formuler des propositions concernant leurs représentants,

Les 4 membres nommés par la Maire sont :
- Christelle BATHANY (Club des Loisirs de la Résidence Ti Lann)
- Nicole BOUCHET ((ADMR)
- Christine HOARAU (Association FNATH)
- Yves LE MOIGNE (MSA)

La Présidente du CCAS déclare les membres du CCAS désignés ci-dessus installés dans leur fonction. Elle leur rappelle que les membres sont soumis au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et passibles des peines prévues à l'article 226-13.

La Présidente,

Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.

